

Index AI : PRE01/132/2012
14 March 2012

Syrie. Un nouveau rapport dénonce le recours systématique et généralisé à la torture et aux mauvais traitements en détention

Les personnes visées par la vague d'arrestations ayant fait suite au soulèvement syrien se sont retrouvées projetées dans le cauchemar éveillé de la torture systématique, écrit Amnesty International dans un nouveau rapport publié mercredi 14 mars.

L'ampleur du recours à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements en Syrie a atteint un niveau qui n'avait pas été vu depuis des années, et qui rappelle la sombre période des années 70 et 80.

Diffusé la veille de la date anniversaire des premières manifestations de masse en Syrie, ce document, intitulé [*'I wanted to die': Syria's torture survivors speak out*](#), recense 31 méthodes de torture et d'autres formes de mauvais traitements attribuées aux forces de sécurité, à l'armée et aux bandes armées progouvernementales connues sous le nom de *shabiha*, telles que les ont décrites des témoins ou des victimes à des délégués d'Amnesty International en Jordanie, en février 2012.

« Ce qu'ont traversé les nombreuses personnes visées par la vague d'arrestations qui a marqué l'année écoulée est très similaire à ce que les détenus enduraient sous l'ancien président Hafez el Assad – le cauchemar éveillé de la torture systématique », a déclaré Ann Harrison, directrice adjointe par intérim du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Les témoignages que nous avons recueillis nous ont donné un aperçu choquant d'un système de détention et d'interrogatoire qui, un an après le début des manifestations, semble avoir pour but premier de dégrader, d'humilier et de terrifier ses victimes afin de les contraindre au silence. »

Méthodes employées

Amnesty International a indiqué que la torture et les autres formes de mauvais traitements infligées aux détenus suivaient généralement un modèle établi.

De nombreuses victimes ont dit que les violences physiques avaient commencé dès leur arrestation, puis qu'elles avaient été sauvagement frappées – à coups de bâton, de crosse de fusil, de fouet, de poing, de câble tressé – à leur arrivée dans les centres de détention, une pratique parfois nommée *haflet al istiqbal* (accueil).

Les nouveaux détenus doivent généralement retirer tous leurs habits sauf leurs sous-vêtements et sont parfois laissés dehors pendant des périodes pouvant aller jusqu'à 24 heures.

Interrogatoires

Selon les témoignages recueillis par Amnesty International, c'est lors des interrogatoires que le danger est le plus grand.

Plusieurs personnes ayant connu la torture ont fait part de leur expérience du *dulab* (pneu) : la victime est

forcée à grimper à l'intérieur d'un pneu – souvent suspendu – et frappée, parfois à l'aide de câbles ou de bâtons.

Amnesty International a signalé que les informations faisant état du recours au *shabeh* étaient en augmentation : la victime est suspendue en hauteur, à un crochet, une poignée ou un encadrement de porte, ou par des menottes aux poignets, de sorte que ses pieds se trouvent juste au-dessus du sol ou que ses orteils touchent à peine terre. Elle est alors souvent rouée de coups.

« Karim », 18 ans, étudiant originaire d'al Taybeh (gouvernorat de Deraa), a dit à Amnesty International que les personnes chargées de son interrogatoire ont utilisé des tenailles pour arracher des lambeaux de peau de ses jambes alors qu'il était détenu dans des locaux des services de renseignement de l'armée de l'air, à Deraa en décembre 2011.

La torture à l'électricité semble être fréquemment utilisée lors des interrogatoires. D'anciens détenus ont décrit trois méthodes : asperger d'eau la victime ou le sol, puis infliger des décharges à la victime en utilisant l'eau comme conducteur ; la « chaise électrique », où des électrodes sont apposées sur le corps ; et l'utilisation d'aiguillons électriques.

La torture liée au genre ainsi que d'autres crimes de violence sexuelle sont semble-t-il devenus plus fréquents au cours de l'année écoulée. « Tareq » a raconté à Amnesty International que lors de son interrogatoire à l'antenne du Renseignement militaire de Kafr Sousseh (Damas) en juillet 2011, on l'a forcé à regarder « Khalid », un autre détenu, se faire violer :

« Ils ont baissé son pantalon. Il avait une blessure en haut de la jambe gauche. Puis le fonctionnaire l'a violé contre le mur. Khalid pleurait, se cognant la tête contre le mur. »

Crimes contre l'humanité

Amnesty International a déclaré que ces témoignages de victimes de la torture ne faisaient que confirmer que des crimes contre l'humanité sont bel et bien commis en Syrie.

L'organisation a demandé plusieurs fois que le dossier syrien soit confié au procureur de la Cour pénale internationale (CPI) mais des considérations politiques ont jusqu'à présent empêché que cela ne se fasse, la Russie et la Chine ayant à deux reprises bloqué au Conseil de sécurité des Nations unies des projets de résolution édulcorés ne faisant pas référence à la CPI.

Faute d'une saisine de la CPI, Amnesty International a annoncé qu'elle souhaitait voir le Conseil des droits de l'homme de l'ONU prolonger le mandat de la Commission d'enquête sur la Syrie et renforcer sa capacité à effectuer un suivi, recueillir des informations et les faire remonter, dans le but d'ouvrir, à terme, des poursuites contre les responsables présumés de crimes de droit international et d'autres violations flagrantes des droits humains.

L'organisation a également déclaré qu'elle voulait voir la communauté internationale assumer ses responsabilités, en enquêtant sur les crimes contre l'humanité et en ouvrant des poursuites dans le cadre de leur système de justice – selon des procédures équitables et sans requérir la peine de mort –, et demandé la création d'équipes internationales d'enquêteurs et de procureurs afin d'augmenter les chances d'arrestation.

« Nous continuons à penser que la CPI est le meilleur moyen de véritablement amener les responsables à rendre des comptes pour les graves violations commises contre le peuple syrien », a ajouté Ann Harrison.

« Si certains facteurs politiques rendent cette éventualité peu probable dans un futur proche, les Syriens responsables de la torture – y compris ceux qui occupent des fonctions élevées – ne doivent pas se bercer d'illusions ; ils auront à répondre des crimes commis sous leur responsabilité. Il est donc crucial que la Commission d'enquête soit renforcée et autorisée à poursuivre son travail. »

Complément d'information

Amnesty International a recueilli les propos de dizaines de Syriens ayant gagné la Jordanie pour fuir la violence, dont 25 personnes ayant déclaré avoir été torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements en détention avant de franchir la frontière. Le rapport inclut les témoignages de 19 d'entre elles. Plus de la moitié des cas décrits se sont produits dans le gouvernorat de Deraa, où ont eu lieu les premiers homicides de manifestants, en mars 2011. Les autres affaires se sont déroulées dans les gouvernorats de Damas, de Rif Dimashq, de Hama, d'Homs, de Lattaquié, d'al Suwayda et de Tartus.

Notes aux rédacteurs

Porte-paroles : Les délégués d'Amnesty International ayant effectué en Jordanie les recherches sur lesquelles s'appuie ce document sont tous deux disponibles à Londres pour accorder des interviews sur le rapport. Il s'agit de : Neil Sammonds (anglais, espagnol) et Maha Abu Shama (anglais, arabe).

Exemples de cas : Amnesty International peut, sur demande, mettre les médias en relation avec plusieurs victimes de torture citées dans ce rapport (dans la plupart des cas, elles ne parlent qu'arabe).

Photos : Amnesty International est en mesure de fournir une petite sélection d'images des blessures de victimes de la torture en Syrie.

Carte : Les résultats récents de recherches effectuées sur la torture sont présentés sur le site Eyes on Syria d'Amnesty International (www.eyesonsyria.org), une plateforme interactive de cartographie qui recense les violations des droits humains dans le contexte du soulèvement populaire.